

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES ²		RECETTES	
	(a)		
Frais de location		Autofinancement	
Frais de transport		Participation des personnes	(4)
Boissons et alimentation		Autres financements	
Thé - café. Biscuits			
Achat de fournitures	(4)		
Contrechocs d'ence	20,00		
Fournitures scolaires	25,00		
Assurance			
Tracts, affiches			
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	587,00
Divers			
Animateur Socio - culturel	512,00		
4 ateliers = 8h			
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
Présence Bénévoles	96,00	Présence Bénévoles	96,00
Sous-total des dépenses engagées			
Financement d'un autre projet	(4)		
Total	683,00	Total	683,00

¹ Ne pas inscrire les centimes

² Joindre impérativement les devis

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à : Roubaix Date : 2/04/2021

[Signature]